

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 4 MARS 2026

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt six
- **en exercice :** 12 le quatre mars à dix-huit heures quinze
- **présents :** 9 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 10 en session ordinaire au RPC "Les Hironnelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 25 février 2026

Présents : Mesdames Julie DENEUFBOURG (Pouvoir de Catherine VINCENT), Janina WALBRECQ, Messieurs Julien BONNEMENT (Pouvoir de Paméla CRAPPIER), Thierry DELEGLISE, Nicolas VOGT (Pouvoir de Alexandra STRAZEL), Eric VALOIS, Philippe LE CAM et Thomas LESUEUR.

Absents excusés : Sarah HERRIBERRY, Catherine VINCENT, Alexandra STRAZEL et Paméla CRAPPIER

Secrétaire de séance : Julie DENEUFBOURG

Monsieur le Président informe avoir eu un retour de la trésorerie le vendredi 27 février. Le Compte de Gestion a été approuvé par Mme Lieuré et la DDFIP le lundi 2 mars.

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'ajouter 2 points à l'ordre du jour pour approuver les comptes et l'affectation des résultats, il s'agira des points N°2 et N°3.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2025 (N°4/2026)

Monsieur le Président est sorti de la salle.

Le Compte de Gestion 2025 validé par la Trésorerie le 2 mars 2026, présenté par Monsieur Philippe LE CAM laisse apparaître les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement

- Dépenses : 544 086,19 €
- Recettes : 540 806,06 €

Soit un déficit de fonctionnement de 3 280,13 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2024 était en excédent de 50 438,64 €, ce qui donne un excédent cumulé de fonctionnement de 47 158,51 €

✓ Section d'investissement

- Dépenses : 68 503,28 €
- Recettes : 58 669,57 €

Soit un déficit d'investissement de 9 833,71 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2024 était en excédent de 324 691,78 €, ce qui donne un excédent cumulé d'investissement de 314 858,07 €.

Monsieur le Président revient, remercie Madame Pamela Crappier et présente le Compte Administratif 2025 qui est conforme au Compte de Gestion.

Après délibération, le Conseil Syndical **ADOPTE** à l'unanimité le Compte de Gestion 2025 et le Compte Administratif 2025 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2025 (N°5/2026)

Monsieur le Président informe que les restes à réaliser s'élèvent à 16 500€.

Aussi, les résultats de clôture sont reportés comme suit:

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'affecter :

- Investissement :
Article 001 : Excédent de financement 314 858,07 €
- Fonctionnement :
Article 002 : Excédent de financement 47 158,51 €

4. Vote du Budget Primitif 2026 (N°6/2026)

Monsieur le Président, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales. Les éléments ont été envoyés aux membres le 1 mars 2026

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2026 comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	100 000.00	380 430,59
Fonctionnement	585 000.00	585 000.00

Précise que le budget primitif de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

5. Fixation des tarifs et barème CAF pour l'année 2026-2027 (N°7/2026)

Il convient pour l'année 2026-2027 de délibérer sur les tarifs des services, périscolaire et cantine.

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs actuels.

Le Conseil Syndical **DECIDE**, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

· d'appliquer les tarifs du barème 2 de la CAF pour la participation des familles pour 8h d'accueil au fonctionnement des CLSH et d'établir le plafond à 4 100€

**Tableau du RIAS CAF 2026*

Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
	≤ à 550 €	de 551 € à 4 100 €	> à 4 100 €
1 enfant	1,54	0,30 %	12,30
2 enfants	1,44	0,28 %	11,48
3 enfants	1,33	0,26 %	10,66
4 enfants et plus	1,23	0,24 %	9,84

- de fixer le prix du repas de la cantine comme suit : 3.8€ le prix du repas auquel s'ajoute 2 € pour les charges supplétives et un tarif variable selon les revenus des familles pour 15 minutes d'activités ;
- de fixer le prix du goûter à 0,20€
- de majorer de 15 % la facture pour les enfants domiciliés en dehors des communes du regroupement.
- d'établir une pénalité de 5€ par inscription à la cantin hors-délai (<48h)
- d'établir une pénalité de 2€ par jour de présence sans inscriptions à partir du 4ème jour dans le mois (par famille)
- d'établir une majoration de 0.8% du total de la facture par mois au-delà de 30 jours de retard de paiement.

6. Approbation du Règlement Intérieur et Bus 2026-2027 (N°8/2026)

Il convient pour l'année 2026-2027 de délibérer sur le règlement intérieur périscolaire/cantine et le règlement Bus. Monsieur le Président a mis à jour les documents qu'il a soumis à validation aux membres.

Les médicaments ne sont plus distribués aux enfants hors PAI, dépose des enfants à l'accueil du matin avant 8h40, délai de 48h pour présenter un certificat médical et la suppression de l'article sur les chaussons.

Monsieur le Président rappelle l'importance pour les familles d'inscrire leurs enfants sur le site Oise Mobilité. Il est demandé aux familles de fournir une copie du récipissé d'inscription.

Monsieur le président informe que la signature du règlement intérieur se fait de manière dématérialisée sur le site des inscriptions.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **VALIDE** les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire/cantine et transport scolaire pour l'année 2026-2027 et **AUTORISE** le Président à publier ces règlements.

7. Informations diverses

- Monsieur le Président, informe de la prolongation des mi-temps thérapeutique d'Isabelle PREVOST et de Sandra BEAUJARD. Une réorganisation a été proposée et validée avec les enseignants.
- Monsieur le Président informe de la réception d'un courrier de SNUTER FSU daté au 12 février ayant pour objet le refus d'effectuer les entretiens d'évaluations annuels. Il invite le syndicat a se renseigner avant d'affirmer de chose erronée.
- Monsieur le Président informe des travaux effectués pendant les vacances d'hiver, (remise en peinture du mur en face du périscolaire, panneau d'affichage, mise à disposition de tables pour la cour de

récréation, réparation des vélos, ..), l'entretien de la chaufferie et des systèmes de ventilation, ainsi que le contrôle et remplacement des extincteurs et BAES.

- Monsieur le Président rend compte du conseil d'école du 13 février et informe que le compte-rendu a été mis en ligne sur le site.
- Monsieur le Président donne quelques dates
 - Carnaval le vendredi 6, les enfants sont invités à venir à l'école déguisés et déambuleront dans les rues de La Neuville-Roy l'après-midi. La gendarmerie a été prévenue et sera présente pour sécuriser le cortège.
 - Finale départementale 1er tour "des petits champions de la lecture", le 7 mars à la salle des fêtes de La Neuville-Roy à partir de 14h.
 - Exposition dans les couloirs du RPC des travaux effectués par les élèves au cours de l'année le 19 juin en soirée.
 - La Kermesse se tiendra le vendredi 26 juin sur le stade de La Neuville-Roy avec restauration proposée.
- Monsieur le Président informe avoir validé l'offre d'Adexgroup pour remplacement des copieurs, économie prévisionnelle de 1400€ par an (passage de 3 à 2 copieurs)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h40

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 4 mars 2026 a comporté cinq délibérations.

2	Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2025	Délibération N°4/2026
3	Affectation des résultats de l'exercice 2025	Délibération N°5/2026
4	Vote du Budget Primitif 2026	Délibération N°6/2026
5	Fixation des tarifs et barème CAF pour l'année 2026-2027	Délibération N°7/2026
6	Approbation du Règlement Intérieur et Bus 2026-2027	Délibération N°8/2026

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas LESUEUR Présent	Philippe LECAM Présent	Paméla CRAPPIER Absente Pouvoir à Julien BONNEMENT	Catherine VINCENT Absente Pouvoir à Julie DENEUFBOURG
Janina WALBRECQ Présente	Elodie FREIRE JORGE Absente	Sarah HERRIBERRY Absente	Alexandra STRAZEL Absente Pouvoir à Nicolas VOGT
Thierry MICHEL Présent	Julien BONNEMENT Présent	Eric VALOIS Présent	Thierry DELEGLISE Présent